

École Des Prés-Verts

**ÉVALUATION DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE
2025-2026**



**Centre
de services scolaire
des Hautes-Rivières**

Québec



- Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'établissement d'enseignement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (LIP, art. 83.1);
- Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'établissement d'enseignement et au protecteur régional de l'élève (LIP, art. 83.1).

1. ANALYSE DE LA SITUATION (PORTRAIT)

Priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation Voir guide page 13	PRIORITÉ 1 : Développer des stratégies efficaces pour diminuer les agressions de nature physique sur la cour d'école (ex : Augmenter la surveillance des zones critiques; mise en place de programme d'animation de cour d'école; protocole d'encadrement pour les élèves auteurs qui met l'emphase sur l'apprentissage de compétences reliées au savoir-être et savoir-vivre en groupe). PRIORITÉ 2 : Améliorer les stratégies de gestion de classe afin de diminuer les agressions physiques et verbales pendant les périodes d'enseignement.	Évaluation : Priorité 1 ☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires : Des activités d'animation dans la cour ont commencé à se mettre en place par les éducatrices. Étant donné l'absentéisme de membres des employés de soutien, le travail d'accompagnement n'a pu se réaliser à la hauteur de ce qui était prévu. Priorité 2 ☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires : Un comité climat scolaire a été formé au niveau des membres du personnel et pourra développer un plan et des stratégies pour outiller les enseignants.
---	---	--

Violence à caractère sexuel

Priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation en ce qui a trait à la violence à caractère sexuel, s'il y a lieu Voir guide page 14	D'ici le 1er juin 2026, les intervenants de l'école sensibiliseront les élèves à bien identifier les violences à caractère sexuels et à les dénoncer. (Cible 100% des élèves sensibilisés)	Évaluation : ☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires : Nous reportons cet objectif à l'année 2026-2027.
---	---	--

Intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur les motifs mentionnés ci-dessus, s'il y a lieu Voir guide page 14	Renforcer, d'ici juin 2026, la prévention et l'intervention face à l'intimidation liée à l'origine ou à la couleur de peau en menant des actions de sensibilisation régulières auprès de 100% des élèves.	Évaluation : Priorité 1 ☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier <u>Commentaires :</u> La sensibilisation individuelle est faite lors d'événements. La mise en place d'un plan de prévention collectif pourra être mis en place en 2026-2027.
--	--	--

2. MESURES DE PRÉVENTION

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (LIP, art. 75.1, al. 3, par. 2°)

Mesures de prévention visant à prévenir et à contrer toute forme d'intimidation ou de violence à l'école Voir guide page 15	Auprès des adultes : Formation obligatoire sur la violence, l'intimidation et les violences à caractère sexuel Plan pédagogique : - Prévoir les moyens de révision et d'évaluation du code de conduite (en tenant compte des besoins de l'ensemble des élèves et des caractéristiques physiques et humaines du milieu scolaire). - Prévoir des renforcements positifs pour le respect des règles ainsi que des mesures d'encouragement et des mesures d'aide en cas de manquements mineurs ou majeurs – MÉDIATION. Auprès des élèves : - Activité annuelle obligatoire sur le civisme; Plan social : - Protocole de réintégration éducatif pour l'élève auteur; - Poursuite des ateliers du programme Hors-Piste et /ou de Moozoom, - Ateliers sur les agressions directes et indirectes aux élèves du 3e cycle (Policiers, TES, justice alternative ...) - Courrier Plume. Plan physique : - Plan de surveillance.	Appréciation : AUPRÈS DES ADULTES : Démarche amorcée, mais nous devons poursuivre pour élargir à l'ensemble des élèves. AUPRÈS DES ÉLÈVES Plan familial : Difficulté de suivi par les familles avec seulement LE SOI. Retour d'un outil de communication plus direct; <i>LE PASSEPORT</i>.
--	--	--

	Plan familial : - Code de conduite éducatif de l'école signé par tous les élèves et parents en début d'année; (ajout de liste de gestes de réparation et de rencontres et ajout des bons coups); - Systèmes concertés de communication avec les parents –LE PASSEPORT et LE SOL; - Plan d'intervention et suivis réguliers (élèves à risque et ciblés); Analyse systémique de l'élève en concertation multidisciplinaire et en partenariat avec la famille.	
--	---	--

Violence à caractère sexuel

Mesures de prévention mises en place en lien avec la violence à caractère sexuel Voir guide page 16	Organiser des activités de sensibilisation avec les organismes et partenaires externes (ex : JAG) Utiliser les ressources disponibles au CSSDHR pour nous accompagner dans nos interventions.	Appréciation : Les ressources financières n'étaient pas disponibles 2025-2026. Une démarche sera faite pour s'assurer de pouvoir offrir aux élèves des activités de sensibilisation.
--	---	---

Intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Mesures de prévention mises en place en lien avec l'intimidation ou la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale Voir guide page 17	• Organiser des ateliers de sensibilisation sur la diversité culturelle, le racisme et le respect des différences. • Mettre en place une campagne de sensibilisation (affiches, vidéos, témoignages) dans l'école pour valoriser l'inclusion et dénoncer la discrimination. • Favoriser des discussions en classe (ex. : cercles de parole, débats encadrés) pour permettre aux élèves d'exprimer leurs expériences et réflexions sur les différences culturelles et le vivre-ensemble.	Appréciation : À poursuivre. Non priorisé en 2025-2026.
Autre information concernant les mesures de promotion et de prévention actualisées visant à prévenir la violence et l'intimidation dans l'établissement d'enseignement Voir guide page 17	Renforcement positif individuel – Soutien au comportements positifs. Mieux comprendre le besoin de l'élève et la fonction du comportement. - Intervention rapide lors de manquement relié à la violence et à l'intimidation; - Protocole de réintégration éducatif pour l'élève auteur; Poursuite des ateliers MOOZOOM. Autres actions réalisées: Partenariats avec des organismes comme <i>Justice Alternative</i>, <i>la Maison Hina</i> afin d'aborder des enjeux comme l'intimidation, les relations saines, la cyberintimidation et la citoyenneté numérique. Participation au <i>Courrier Plume</i> en plus d'ateliers donnés par le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.	Appréciation : Développer un protocole universel, en assurer la diffusion et l'application.

3. COLLABORATION AVEC LES PARENTS

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (LIP, art. 75.1, al. 3, par. 2°)

Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration (de manière générale) Voir guide page 18	Afin de susciter la collaboration parents-école à la lutte contre l'intimidation et la violence, nous allons : - Consigner les écarts de comportement dans le PASSEPORT et dans le SOI (Mozaïk) pour informer le parent rapidement, aviser le parent par courriel/agenda des comportements de son enfant, si nécessaire;	Appréciation : S'assurer de transmettre aux parents les informations importantes transmises aux élèves.
--	---	--

	- Déposer sur le site de l'école les documents en lien avec le sujet : guide Hibou. - Vous faire part des thèmes et des comportements enseignés à l'école; - Sensibiliser les parents sur l'importance de leur rôle d'intervention auprès de leur enfant; - Informer les parents sur les activités de prévention qui se dérouleront à l'école (médiation). - Sensibiliser les parents sur les termes, les concepts et les définitions en lien avec l'intimidation et la violence; - Distribuer un document expliquant notre plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école. (article 75.1 de la LIP)	
--	---	--

Violence à caractère sexuel

Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration Voir guide page 19	Lorsqu'il y a motif à un signalement à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ), il est important de collaborer avec leurs intervenants pour convenir des modalités pour aviser les parents (qui, quand, comment).	Appréciation : Pas de modification.
---	--	---

Intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration Voir guide page 20	Communication par un membre de l'équipe-école, habituellement la direction (SPI), pour informer le parent : ▪ Des faits de l'évènement signalé (quoi, quand, où, avec qui, comment, etc.) ; ▪ Des interventions réalisées et à venir ; ▪ Des sanctions applicables (selon la situation s'il y a lieu) ; ▪ Du soutien offert à l'enfant à l'école ; ▪ Des attentes quant à leur implication pour favoriser la collaboration (rôle, aide dans la recherche de solutions ou de partenaires externes, etc.) ; ▪ Des modalités de communication éventuelles.	Appréciation : S'assurer d'informer les parents, de l'élève auteur et de l'élève victime.
---	---	---

4. MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ

Appréciation et commentaires :

En plus du début de l'année, faire un rappel aux parents à la mi-année des modalités de signalement.

5. CONFIDENTIALITÉ

Appréciation et commentaires :

Aucune modification

6. ACTIONS À ENTREPRENDRE À LA SUITE D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Appréciation et commentaires :

S'assurer de la diffusion aux élèves, aux parents et aux membres du personnel.

7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT

Appréciation et commentaires :

Aucune modification

8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Appréciation et commentaires :

Aucune modification

9. SUIVI DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES

Appréciation et commentaires :
Aucune modification

10. AUTRES ACTIONS SPÉCIFIQUES AUX VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Appréciation et commentaires :
Présentation aux membres du personnel par l'agente de réadaptation d'un résumé factuel du plan de lutte en lien avec des exemples de situations concrètes.

Date de réalisation de l'évaluation : 5 juin 2026